

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Quarante-cinquième session
Genève, 15 – 19 avril 2024

ACCREDITATION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDE A ETRE
REPRESENTEES EN QUALITE D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS DU COMITE
PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

*Organisation sans but lucratif pour la protection du droit d'auteur et des droits connexes
(Amanat)*

Créée en 2009, Amanat est une organisation de gestion collective active dans le domaine des droits d'interprétation ou d'exécution. Elle compte plus de 600 membres, dont des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes, des auteurs, des compositeurs et des photographes.

En 2015, Amanat a adhéré au SCAPR en tant que membre associé. En 2020, l'organisation a été incorporée à la base de données internationale des interprètes et exécutants établie par le SCAPR. Amanat a conclu plus de 40 accords internationaux relatifs aux droits d'interprétation ou d'exécution, au droit d'auteur et aux droits conférés aux producteurs de phonogrammes.

Coordonnées complètes

M. Azamat Tleuzhanov, directeur général adjoint et coordonnateur international

Organisation sans but lucratif pour la protection du droit d'auteur et des droits connexes
(Amanat)
050022, 597a Seyfullin Ave, office 404
Almaty
Kazakhstan

Tél. : +772 7 313 17 02

Mél. : info@kazamanat.kz, azamat@kazamanat.kz

Site Web : www.kazamanat.kz

[L'annexe II suit]

Fédération allemande de l'industrie musicale

La Fédération allemande de l'industrie musicale (BVMI) représente les intérêts d'environ 200 labels et maisons de disques, soit plus de 80% du marché de la musique en Allemagne. La BVMI est au service du public et constitue une référence centrale pour l'industrie musicale.

Coordonnées complètes

M. Florian Drücke, président et PDG
René Houareau, directeur général des affaires juridiques et politiques

Bundesverband Musikindustrie e.V.
Linienstr. 152
10115 Berlin
Allemagne

Tél. : +49.30.59 00 38 – 0
Mél. : info@musikindustrie.de, eichler@musikindustrie.de
Site Web : www.musikindustrie.de

[Fin de l'annexe II et du document]